

DECISION DU MAIRE

N°2024/DCEA/380

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE DANSE AU BÉNÉFICE DE TEN'DANCE POUR DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT.

Entre :

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le la demande formulée par Nicolas MARIOT président, de Ten'dance le 11 septembre 2024.

DECIDE

Article 1 :

La signature de la convention de mise à disposition de la salle de danse située dans le complexe sportif sis Rue des Écoles, 77370 Nangis au bénéfice de **Ten'Dance** pour les dimanches :

- 6 et 13 octobre 2024
- 12 et 19 janvier 2025
- 6 avril 2025
- 4 mai 2025

Article 2 :

Que la convention de mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire.

Article 4 :

Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice des affaires culturelles,
Ten'Dance

Fait à Nangis, le 10 octobre 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture
Le ...1.7.OCT., 2024

Et de la transmission ou notification et
publication
Le ...1.7.OCT., 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire devant le Tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services administratifs compétents. Le recours en justice administrative compétente peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Procédure de recours administratif
077-217703271-20241017-DEC-2024-380-AI
Date de l'acte administratif : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024